

Les chiffres des demandes d'asile explosent depuis le début de l'année

écrit par Marcher sur des oeufs | 14 juin 2019



Macron a besoin d'électeurs pour les municipales, les départementales, la présidentielle 2022 et les législatives ; y a pas assez de Français ...

Euh précision, il n'y a pas assez de Français pour voter pour lui !

Ça on le sait, mais s'il ne pense pas même atteindre les 22% de l'électorat français, on comprend alors qu'il lui faut des « Français » nouveaux pour être élu même avec une minorité qu'on dira être « massive majorité ».

Les chiffres des demandes d'asile explosent depuis le début de l'année :

EXCLUSIF – Le Figaro a eu accès aux derniers chiffres de l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides. La forte augmentation de demandes provenant de Géorgiens et d'Albanais préoccupe particulièrement les autorités.

Les demandes d'asile en France des Géorgiens: + 86 % depuis le

1^{er} janvier!

Avec 3548 dossiers déposés les quatre premiers mois de 2019, contre 1898 sur la même période en 2018.

Le contingent albanais, lui, a augmenté de plus de 32 %, passant de 2321 dossiers déposés à 3068.

Les demandes des Guinéens ont, pour leur part, grimpé de plus de 33 %, celles des Maliens de 85 %, celles des Haïtiens de 69 %.

Parallèlement, celles des Afghans ont baissé de 9 %, passant de 3055 dossiers à 2778.

Mais à regarder le mois d'avril 2019, comparé à avril 2018, les Afghans tendent à remonter en flèche puisqu'ils sont passés «au premier rang des premières demandes (hors mineurs)» sur cette période. *Le Figaro* a eu accès au dernier «tableau de bord» de l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra), dirigé depuis peu par un conseiller d'État, Julien Boucher.

Selon ce document, 41.000 demandes ont été enregistrées en quatre mois par l'organisme, soit plus de 10.000 par mois en moyenne. Et ce n'est qu'un début.

Au palmarès de la demande d'asile en France, les dix principales nationalités ont connu en quatre mois une hausse globale de 27 %. Mais les demandes des ressortissants des dizaines d'autres nationalités, elles, affichent un reflux de 10 %, passant de 20.180 dossiers à 18.123 premières demandes.

Ce qui ramène la hausse de l'ensemble des premières demandes déposées à l'Ofpra (hors réexamen des dossiers) à 6,2 %.

Alors que 2018 a déjà marqué un pic historique, avec plus de 120.000 demandes enregistrées, le flot des dossiers de statut de réfugié monte donc inexorablement.

«Voilà qui risque sérieusement d'obérer l'efficacité des réformes visant précisément à désengorger la machine de l'asile», explique un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur.

Beauvau se soucie tout particulièrement des cas géorgiens et albanais.

Ces deux pays sont censés avoir scellé des accords pour juguler les effets d'une émigration considérée comme essentiellement économique. Gérard Collomb, alors ministre de l'Intérieur, s'était rendu à Tirana en décembre 2017.

Son successeur, Christophe Castaner, a rencontré pour sa part son homologue albanais le 27 mars dernier.

Il se félicitait même de cette coopération bilatérale: «Les actions entreprises conjointement par l'Albanie et la France jusqu'à présent ont fait leurs preuves avec une diminution de 25 % de la demande d'asile albanaise en France en 2018.»

L'année 2019 commence bien mal.

Rappelons que l'Albanie comme la Géorgie figurent dans la liste des «pays d'origine sûrs».

D'où l'irritation de nombreux gouvernements en Europe. «Les Pays-Bas pourraient bientôt saisir le Conseil de l'Europe pour réclamer une suppression de l'exemption de visas dont bénéficient actuellement les Albanais pour venir dans l'Union», confie un magistrat. Une menace récurrente qui, pour l'heure, ne s'est jamais concrétisée.

Dans les faits signalés par l'Ofpra, d'autres situations interpellent. Ainsi, la demande d'asile dans les DOM. Aux Antilles et en Guyane, «1852 demandes globales ont été introduites depuis le début de l'année, soit une hausse de 71 %».

«À Mayotte, (...) la demande globale a triplé par rapport aux quatre premiers mois de 2018: 715 demandes ont été introduites depuis le début de l'année contre 245.»

Le taux de protection de l'Ofpra atteint sur cette période 23%.

Après intervention de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui est saisie par 9 déboutés sur 10, il remonte à 36 % contre 31 % l'an dernier sur la même période.

Le stock des dossiers en retard de plus de deux mois a grimpé de plus de 82 %.

Une situation préoccupante alors que les mois d'été, toujours tendus, se profilent.

<http://lefigaro.fr/actualite-france/en-2019-la-demande-du-statut-de-refugie-en-france-s-emballe-20190611>